

Pour bien  
vous repérer



Notez ici le nom et les coordonnées de votre référent.  
Il peut vous être bien utile !

Chargé de traiter et de valoriser les déchets ménagers de 5,7 millions d'habitants, le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, s'engage activement aux côtés de ses collectivités en faveur de la réduction des déchets.

Le compostage est une des actions individuelles ou collectives qui œuvre efficacement à la réduction du volume des poubelles.

Votre composteur  
a été sélectionné par Plastic Omnium



Cette action est menée en partenariat avec  
le Conseil régional d'Île-de-France et l'Ademe.



[www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)



Pour compléter votre information : <http://www.ademe.fr/particuliers/fiches/pdf/compost.pdf>



**LE COMPOSTAGE  
EN PIED D'IMMEUBLE  
MODE D'EMPLOI**

# Le compostage collectif

*Faites passer  
l'info à vos  
voisins !*

## Une aventure entre voisins

Des composteurs viennent d'être installés au pied de votre immeuble et vous avez décidé de participer à l'aventure du compostage collectif. Désormais, vous allez pouvoir trier vos déchets organiques et les déposer tout simplement en bas de chez vous !

Le compostage collectif est en effet une solution pratique et conviviale pour produire un engrais naturel (pour les espaces verts communs, les plantes d'appartements, les balcons) et créer des liens entre voisins. Vous allez être accompagnés et guidés par un référent, qui anime également le groupe.

**N'hésitez pas à le solliciter, il est là pour vous aider et répondre à vos questions.**

## Le retour à la terre

Le compostage reproduit à petite échelle, et en accéléré, le processus de régénération de la nature. Grâce au travail de micro-organismes (bactéries, champignons...), de la micro-faune (insectes) et de petits invertébrés (vers), les déchets biodégradables se transforment, au contact de l'air et de l'humidité, en compost, une matière riche proche du terreau pouvant être utilisée comme fertilisant.



### Un geste simple et utile

Composter vos biodéchets, c'est un geste facile, qui comporte de nombreux avantages :

- ▶ réduire le volume des ordures ménagères :  
30 % de nos poubelles sont constitués de déchets organiques, pouvant être traités par le compostage domestique ;
- ▶ respecter l'environnement, réduire les nuisances liées au transport et au traitement des déchets (CO<sub>2</sub>, poussières, polluants, bruit...) et à l'utilisation d'engrais chimiques industriels, limiter la quantité de déchets enfouis ou incinérés, fertiliser la terre ;
- ▶ faire des économies, en aidant votre commune à gérer les déchets et à engager moins de frais pour leur collecte et leur traitement.

#### LE SAVEZ-VOUS ?

*400 kg  
de matière  
organique peuvent  
produire  
50 kg  
de compost  
en un an.*



## Composter en pied d'immeuble...

Chez moi, je remplis mon bioseau  
avec les déchets organiques de la  
cuisine  
que j'ai pris soin de couper  
en petits morceaux.



Je me rends au composteur

### COMMENT ÉVITER LA PRÉSENCE DE MOUCHERONS ?

*Les larves des moucheron  
vivent dans le compost et se  
nourrissent de matières  
azotées, comme les  
épluchures de fruits. Pour  
éviter les moucheron,  
il faut donc bien  
mélanger les matières lors  
de chaque apport, aérer et  
brasser le compost.*



Je vide mon bioseau dans  
le bac d'apport





### POURQUOI FAUT-IL AÉRER LE COMPOST ?

*Les micro-organismes  
qui transforment les déchets  
ont besoin d'oxygène.  
Si l'air ne circule pas dans la masse  
en compostage, ils sont asphyxiés  
et le processus s'arrête.*



### A QUOI SERT LA MATIÈRE SÈCHE ?

*L'apport de matière sèche  
évite que le composteur  
soit trop humide,  
pouisse et sente mauvais.*



J'aère le compost



Je le recouvre de matière sèche et  
je mélange\*.

... c'est aussi simple que ça !

\* 2 poignées de broyat pour un bioseau de 10 litres





Que dois-je  
mettre dans  
mon bioseau ?

*Un doute ?  
Ne prenez pas  
de risque et  
déposez vos  
déchets dans  
le conteneur  
des ordures  
ménagères.*

#### QUE POUVEZ-VOUS COMPOSTER ?

- 1** *Epluchures de fruits et légumes  
en morceaux, agrumes en petites  
quantités et en morceaux,*
- 2** *marc de café, filtres, sachets de thé,*
- 3** *restes alimentaires divers d'origine  
végétale (riz, pâtes...),*
- 4** *essuie-tout, papier journal, carton non  
imprimé découpé en morceaux,*
- 5** *coquilles d'œufs broyées,*
- 6** *fleurs fanées.*

#### CE QU'IL NE FAUT SURTOUT PAS COMPOSTER

*Afin d'éviter que le composteur attire les  
animaux, les déchets apportés ne doivent  
pas contenir de viande, de poisson, d'os, de  
fromage et de pain.*

*Les agrumes (trop acides) ne peuvent pas être  
utilisés en grande quantité dans le compost,  
ils en dégradent la qualité.*

## Un bon compost

En participant au compostage collectif, vous vous faites l'ambassadeur d'une nouvelle façon de recycler, simple, pratique et conviviale. Lorsque le compost est mûr, il est distribué avec le référent à l'ensemble des voisins engagés, au cours de moments de partage (apéro-compost par exemple).

Vous pourrez ainsi récupérer une part du compost et l'utiliser pour votre usage personnel (rempotage des plantes d'intérieur, jardinières) ou pour les espaces verts et jardins collectifs.



### La bonne utilisation du compost

*L'utilisation du compost dépend de sa maturité de 3 mois à 12 mois*

#### **Après 3 à 4 mois, le paillis**

*Le paillis est utilisé en couche de quelques centimètres, à la surface du sol. Il permet de limiter l'évaporation, le développement des mauvaises herbes et apporte progressivement des éléments nutritifs aux plantes.*

#### **Après 6 à 8 mois, l'amendement organique**

*L'amendement organique a la consistance d'un terreau avec quelques éléments plus grossiers. Il est utilisé mélangé aux premiers centimètres du sol dans le jardin potager, les plates-bandes décoratives ou pour réaliser des plantations d'arbres ou d'arbustes. Il permet de structurer et d'enrichir les sols.*

#### **Après 10 à 12 mois, le rempotage**

*Il peut être utilisé, une fois tamisé, pour le rempotage ou les semis en mélange avec au moins 50 % de terre du jardin.*